

Commune de Tenay

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-quatre janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de M. Gaël ALLAIN, Maire.

Nombre de
Conseillers

En exercice 15

Présents 12

Votants

Absents 3

Pouvoirs 3

Etaient présents : M et Mmes G. ALLAIN, C. SAVOI, N. BOUTEAUD, J-F. BONIN, P.PERSICO, G.CHARVET, S.CHEVRY, S.BRUN, F.MALARD, S.DELAVY, C.GRABIT, C.TIVEDDU

C.PARDO ; S.AMOURIQ ; M.BOUMIR

Date de convocation : 14/01/2023

Secrétaire de séance : C.SAVOI

C.PARDO donne pouvoir à P.PERSICO ;
S.AMOURIQ donne pouvoir à N.BOUTEAUD ;
M.BOUMIR donne pouvoir à G.ALLAIN

**CONVENTION D ASSISTANCE TECHNIQUE DES STEP ET PR
DELIBERATION N° 05/2023**

-- * --

Monsieur le Maire rappelle que l'entretien des STEP et poste de relèvements sont confiés à un prestataire privé, la commune n'ayant pas les moyens techniques et humains pour assurer cette mission.

A cet effet, il présente un devis pour un montant de 17 925 € HT par semestre établi par VEOLIA, pour l'entretien et la surveillance de la STEP en Rafour, la STEP du Chanay, des 5 postes de refoulements (équipés de pompes et armoires électriques), le deversoir d'orage.

Le Conseil Municipal
Oui l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré,

- Décide, pour l'année 2023, de confier à la Sté VEOLIA, l'entretien des unités de dépollution et postes de relèvement de la Commune, tels que décrits dans le projet de convention jointe en annexe.

Pour un montant semestriel de 17 925.00 € HT soit un total annuel de 43 020.00 € TTC.

- Accepte les devis cité ci-dessus
- Dit que la dépense sera imputée sur le budget primitif Eau et Assainissement
- Autorise le Maire à signer la convention qui sera effective pour 2023.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Belley.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre, les membres présents.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture et
publication ou notification

Le 25/01/2023



Le Maire
C. SAVOIE
Adjoint au Maire



Le Maire,
Gaël ALLAIN

C. PARDO
Adjoint au Maire

A handwritten signature in black ink, corresponding to the name C. Pardo, Adjoint au Maire.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : CONVENTION D ASSISTANCE TECHNIQUE DES STEP ET PR 2023

Date de transmission de l'acte : 25/01/2023

Date de réception de l'accusé de
réception : 25/01/2023

Numéro de l'acte : 05-2023 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 001-210104162-20230124-05-2023-DE

Date de décision : 24/01/2023

Acte transmis par : Gaël ALLAIN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes